

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), MARQUEHOSSE (pouvoir à M. CARRERE), MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), M. DELTEIL (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LABORDE

24 – 12 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 - RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et 5622-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant.

Les résultats 2023 pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement sont portés à titre indicatif dans les tableaux, sachant que les dernières écritures de clôture sont en cours de régularisation pour être en conformité avec les comptes du C.D.F.I.P. – Trésorerie d'Orthez.

Le contexte global envisagé pour 2024 est caractérisé encore une fois par l'incertitude due aux inflations de l'énergie et des matières premières, constatées en 2023 et qui devraient se poursuivre en 2024. Cette incertitude a un fort impact sur la prévisibilité des prix des opérations de travaux dans les plans pluriannuels d'investissement, notamment en lien avec la poursuite des travaux pour la remise en conformité du système d'assainissement d'Orthez. Pour ce qui est de l'eau potable, les études en cours viendront abonder le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), mais d'ores et déjà le captage des Bains devra être optimisé. La politique ambitieuse actuelle de renouvellement des réseaux mise en œuvre en 2023 se poursuivra dans les années futures. Elle sera couplée avec les nécessités d'intervention en assainissement (en lien avec le programme de travaux de la mise en demeure de l'État de 2019), afin de minimiser le désagrément des travaux de voirie aux administrés et de faire des économies sur les tranchées réalisées.

Pour ce qui est des subventions de l'Agence de l'eau Adour Garonne en assainissement, la volonté reste d'aider au maximum les systèmes d'assainissement qui déversent dans un milieu sensible. Ce qui concerne seulement les opérations de travaux dont les bassins de collecte ont un exutoire dans le ruisseau du Rontun.

Ces financements s'élèvent à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux. Côté eau potable, les études restent bien financées par l'Agence de l'eau (50 % sur le montant hors taxes) et un nouvel appel à projet, lancé en 2024, va venir abonder les projets de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable.

En outre, il est notable que l'anticipation des recettes en 2024 s'avère d'être impactée à la météo, fluctuante et peu prévisible en lien avec le changement climatique et le réchauffement global.

Côté personnel, des évolutions salariales seront à prendre en compte pour 2024, en lien notamment avec l'attribution d'un soutien au pouvoir d'achat, actuellement à l'étude au niveau des élus.

1. Le service de l'eau potable

1.1 Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011. Charges à caractère général	387 575,60	372 887,65	369 560,16	424 907,73	507 204,17
012. Charges de personnel	503 645,35	492 645,41	450 949,01	464 363,02	510 342,67
014. Atténuation de produits	133 974,00	155 853,00	161 961,00	192 395,00	176 562,00
65 Autres charges de gestion courante	46 919,37	13 453,41	5 019,83	3 588,96	15 040,21
Dépenses de gestion courante	1 072 114,32	1 034 839,47	987 490,00	1 085 254,71	1 209 149,05
66. Charges financières	2 783,96	2 238,91	1 666,79	1 068,57	399,30
67. Charges exceptionnelles	3 500,22	216,49	2 768,92	174,30	836,64
Total dépenses réelles d'exploitation	1 078 398,50	1 037 294,87	991 925,71	1 086 497,58	1 210 384,99

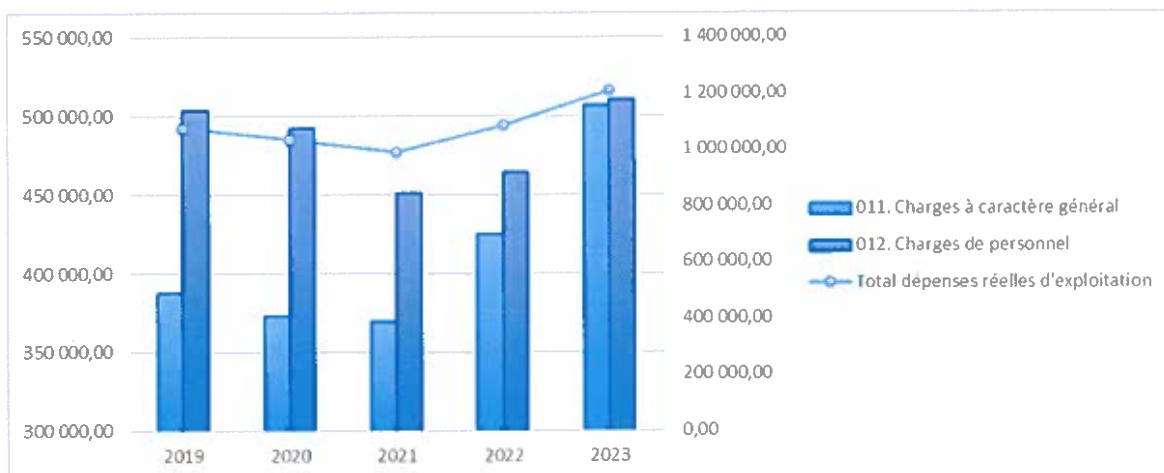


Figure 1 Evolution des charges depuis 2019

Il est constaté une augmentation de 11 % des dépenses réelles d'exploitation par rapport à 2022.

Cette augmentation des dépenses peut s'analyser plus en détail, par chapitre :

- **011 – Charges à caractère général** : une hausse de 19 % de ces charges est constatée par rapport à 2022. L'augmentation importante du coût des matières premières (matériel 6063) a eu un impact relativement important : 10% sur l'augmentation constatée des dépenses au 011. L'augmentation prévue des prix de l'électricité s'est confirmée et pèse pour moitié sur l'augmentation des charges (+ 40 000 € par rapport à 2022) suivie par le carburant (12%) et l'achat de compteurs (12%). Ensuite, des travaux en Régie ont été réalisés, et les dépenses liées sont remontées à leur niveau d'avant COVID (85 793 €HT réalisés, soit une augmentation de 139 % par rapport à l'année 2022).
- **012 – Charges de personnel** : augmentation de 10 %, liée à la revalorisation des salaires minimum des droits privés en 2023 et à l'affectation d'un agent supplémentaire sur ce budget pour équilibrer les charges de personnel entre le budget de l'eau et de l'assainissement. Ces charges sont équivalentes à un niveau d'avant COVID.
- **014 – Atténuation de produits** : diminution de 8 %. Elle est due à la régularisation du paiement de la redevance « Pollution domestique » suite à l'audit de l'Agence de l'Eau, qui s'est déroulé en novembre 2021.

Les autres charges de gestion courante présentent une hausse très importante du nombre de dossiers de créances éteintes et d'admissions en non valeurs qui se recale au niveau observé en 2020, ces dossiers étant communiqués à la Régie des eaux par les services du C.D.F.I.P. et étant par essence peu prévisibles dans leur volume.

1.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013. Atténuation de charges	5 146,09	15 738,15	6 947,87	41 520,06	19 034,97
70111. Vente d'eau	742 866,39	741 752,01	727 762,81	789 999,45	750 203,66
70123. Redevance Prélèvement de la ressource	27 121,01	27 058,69	27 681,78	30 448,49	28 989,85
701241. Redevance Pollution domestique	172 042,20	170 774,67	168 888,03	218 485,08	179 205,49
704. Travaux	49 166,99	28 797,12	50 168,48	55 108,44	69 748,62
7064. Location de compteurs	204 689,05	204 291,35	203 713,89	211 247,14	211 233,17
7068. Autres prestations de service	12 890,50	12 315,90	14 118,45	13 587,40	12 534,85
7084. Mise à disposition de personnel facturé	21 407,66	18 018,42	10 186,32	7 313,21	13 657,29
74. Subvention d'exploitation					
75. Autres produits de gestion courante	2,21	1 971,28	0,28	682,92	1,14
Recettes de gestion courante	1 235 332,10	1 220 717,59	1 209 467,91	1 368 392,19	1 284 609,04
77. Produits exceptionnels	331,18	962,08	66 445,00	13 652,17	5 245,40
Total Recettes réelles d'exploitation	1 235 663,28	1 221 679,67	1 275 912,91	1 382 044,36	1 289 854,44

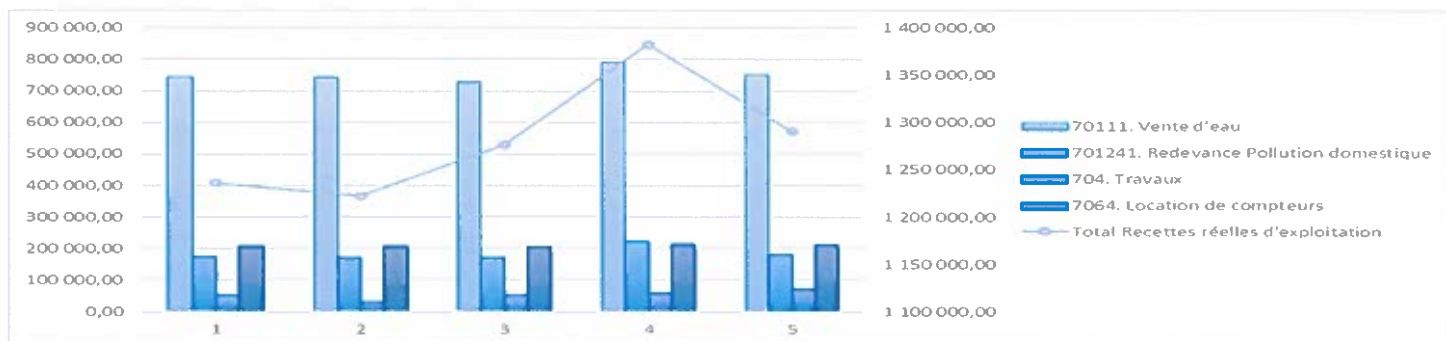


Figure 2 Evolution des recettes

Les recettes réelles d'exploitation en 2023 ont diminué de 7 % par rapport à l'année 2022, ce qui représente un peu moins de 100 000 €. Notamment, les recettes de gestion courantes ont diminué de 6%. Une diminution globale des postes de recettes est observée, sauf pour les travaux de branchement dont les recettes sont en constante augmentation depuis 2020, et dépassent même 2019.

Néanmoins, même si les recettes des ventes d'eau ont diminué de 5%, elles se sont maintenues à des niveaux importants et au-delà de la moyenne des années précédentes.

Les volumes vendus, avec 577 051 m³, sont stables. L'impact de la sécheresse de 2022 est d'autant plus visible avec ce retour à la normale en 2023. De fait, on observe une stabilité des volumes vendus depuis 2018, autour de 580 000 m³.

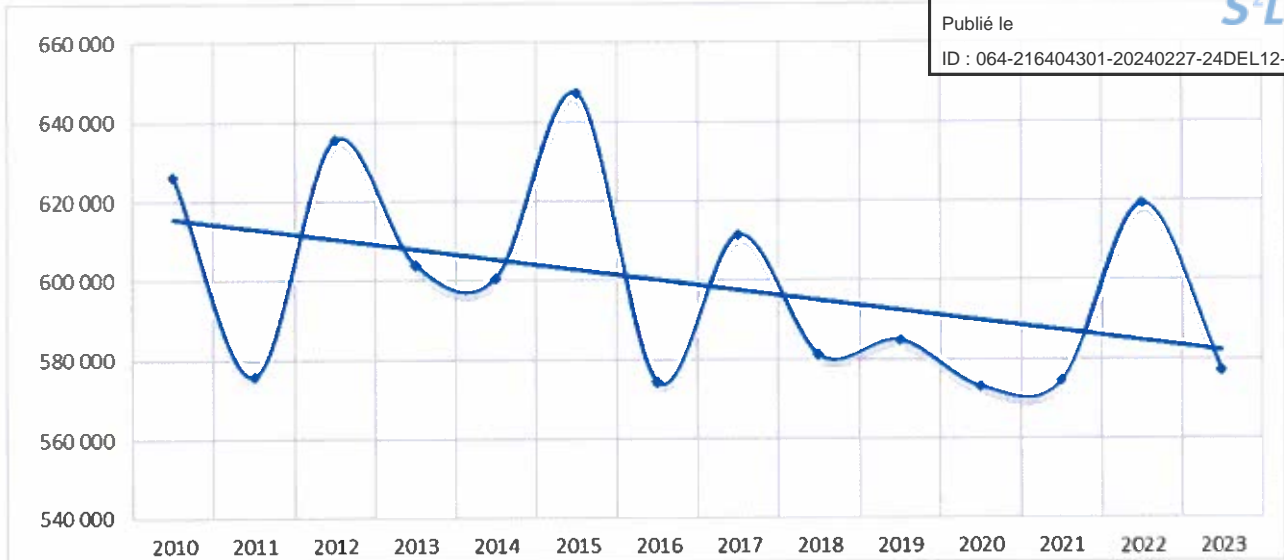


Figure 3 Évolution des volumes d'eau potable vendus entre 2010 et 2023

Tarif € HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix unitaire m3 Eau potable	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Abonnement < 30 mm	39	39	39	39	39	39	39	39
> 30 et < 80 mm	75	75	75	75	75	75	75	75
> 80 mm	114	114	114	114	114	114	114	114

Au 1^{er} janvier 2023, les tarifs de l'eau potable restent inchangés.

1.3 Épargne nette

	EAU POTABLE						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion courante (Rf)	1 279	1 262	1 235	1 220	1 209	1 368	1 284
- Dépenses de gestion courante (Df)	335,28	383,23	332,10	717,59	467,91	392,19	609,04
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	792,35	048,73	114,32	839,47	-987 490,00	254,71	149,05
- Intérêts (I)	229 542,93	158 334,50	163 217,78	185 878,12	221 977,91	283 137,48	75 459,99
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	-3 798,06	-3 303,29	-2 783,96	-2 238,91	-1 666,79	-1 068,57	-399,30
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	-26 164,16	2 867,74	-3 169,04	745,59	63 676,08	13 477,87	4 408,76
- Remboursement Capital (Rc)	199 580,71	157 898,95	157 264,78	184 384,80	283 987,20	295 546,78	79 469,45
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	-9 875,78	-10 365,59	-10 879,69	-11 419,28	-11 985,64	-12 580,08	-13 204,01
	189 704,93	147 533,36	146 385,09	172 965,52	272 001,56	282 966,70	66 265,44
Dépenses d'équipement en investissement	286 786,46	22 627,86	153 674,30	74 376,30	135 908,80	129 257,80	686 884,06
Recettes d'équipement en investissement	110 146,60	45 877,71	47 798,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux réalisés en Régie	87 981,46	120 878,66	66 281,00	13 070,62	34 170,67	35 868,81	85 793,46



Figure 4 Evolution de l'épargne nette depuis 2017

Par rapport à 2022, il est constaté une diminution de l'épargne nette de 77 %, au vu de l'effet de ciseau lié à l'augmentation des dépenses de gestion et de la diminution des recettes. Ce point sera à surveiller en 2024 et pour les années suivantes, lors de l'établissement du budget prévisionnel.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 (686 884,06 € HT) ont bondi de 431% par rapport à 2022, en lien avec la réalisation des travaux d'eau potable sur la route de Bayonne – reprise de 1,2 km d'une canalisation stratégique datant d'environ 100 ans. La Régie s'est en effet engagée dans une politique de renouvellement des canalisations d'eau potable ambitieuse et cohérente avec le schéma directeur de l'eau potable, lequel préconise de reprendre a minima 1 % du réseau par an, soit 1,4 km de réseau.

De plus, l'étude des Bains, qui s'est terminée début 2024, a mis en lumière des travaux d'optimisation de la source qui doivent être réalisés rapidement pour sauvegarder les captages. Une étude d'avant-projet sera engagée en 2024 et potentiellement des travaux de réhabilitation en 2025.

Enfin, l'étude des isotopes des ressources de la ville d'Orthez a été lancée fin 2023, et sa réalisation budgétaire devrait être totale en 2024.

La surveillance des débits de la source de Baure a été mise en œuvre, via l'instrumentalisation des deux résurgences. Le débit est surveillé en continu, afin de déceler d'éventuelles baisses de débit et mieux appréhender les situations de sécheresse, comme rencontrées lors de l'année 2022. Par ailleurs, l'instrumentation de têtes de forage à proximité, dans le cadre de l'étude des ressources permettra d'avoir une connaissance plus fine du fonctionnement de cette ressource. Cela donnera à terme la possibilité de mieux calibrer les disponibilités en eau dans les périodes de sécheresse.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériel) s'élèvent à 85 793,46 € HT pour 2023 et concernent le renouvellement du réseau chemin de Taranelle, et le renforcement du réseau rue de la Trinité.

1.5. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2023

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 064-216404301-20240227-24DEL12-DE

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
3 402,41 €	4,83 %	0 mois	0 mois	3 443,51	41,10	3 402,41

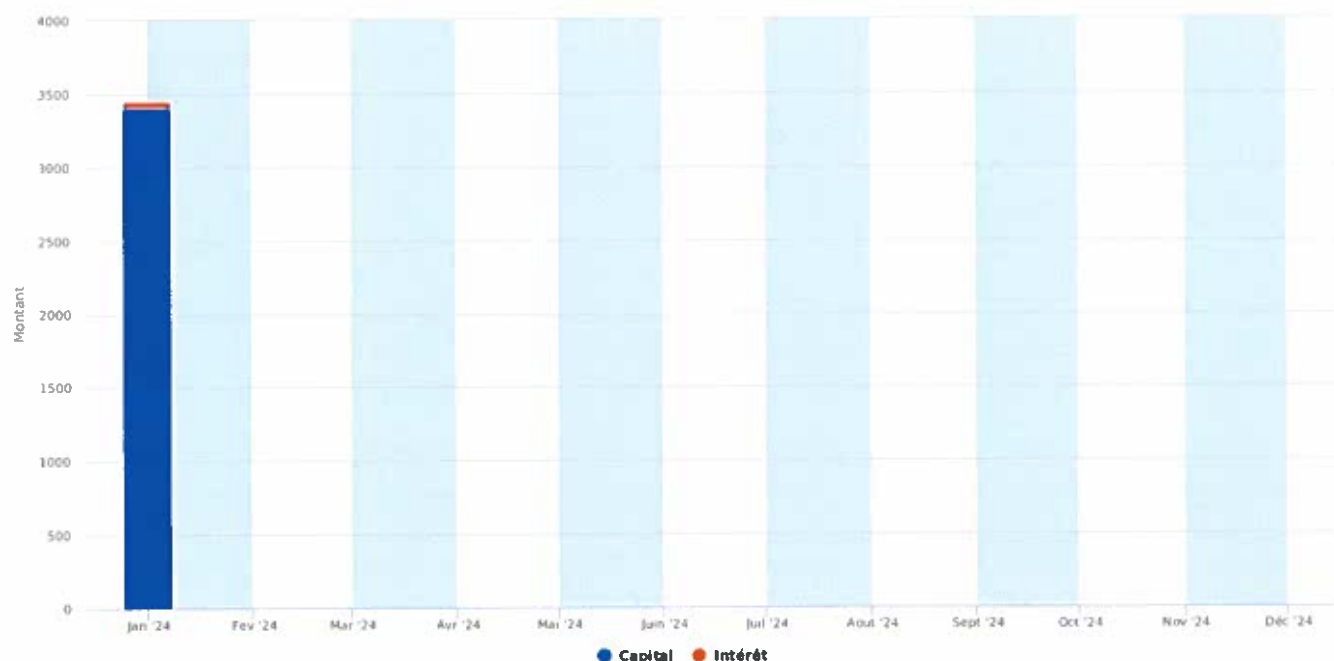
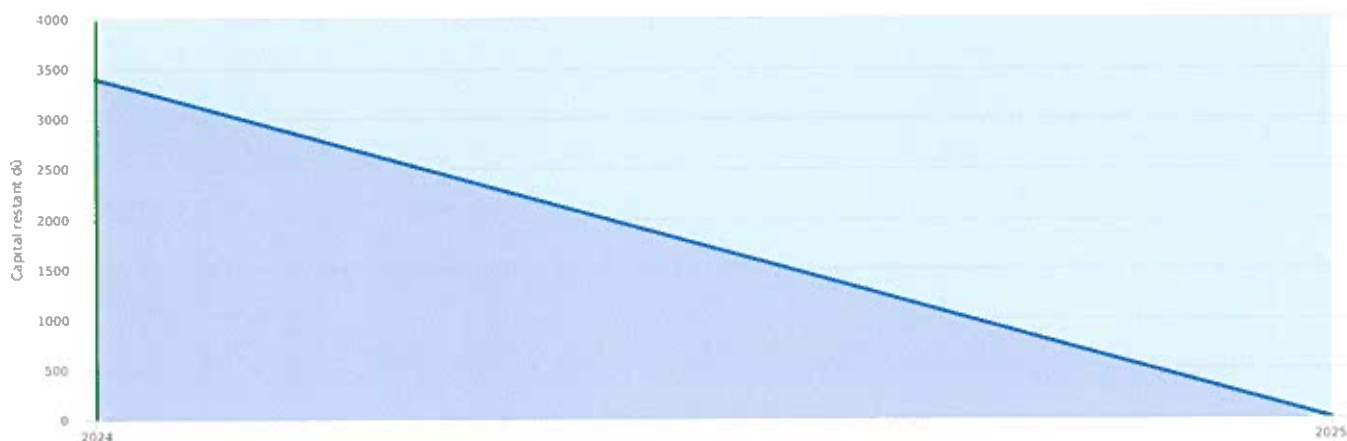
- Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 402,41 €	100,00%	4,83%
Ensemble des risques	3 402,41 €	100,00%	4,83%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	100,00%

- Profil d'extinction de la dette :



1.6. Les orientations concernant l'eau potable en 2024

1.6.1 Section exploitation :

Les dépenses devront être cantonnées afin de contrer l'effet de ciseau observé en 2023.

Pour les recettes, liées notamment à la vente d'eau, la prévision de l'année 2024 sera calée sur la moyenne des années précédentes (depuis 2018, sans compter 2022), au vu de l'incertitude liée à la météorologie. Les tarifs ne devraient pas augmenter.

1.6.2 Section investissement :

Le service eau potable prévoit de poursuivre en 2024 sa politique de travaux pour améliorer la qualité du réseau et des ouvrages, conformément aux priorités fixées par le schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec notamment des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements à réaliser en cours d'année dans les secteurs suivants :

- Rue des Jacobins, dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue, pour un coût d'environ 259 485 € T.T.C,
- Travaux en régie :
 - Pour 50 000€ : à définir.

Suite aux intempéries du mois de décembre 2020, une dégradation de la qualité de l'eau avait été constatée sur la ressource des Bains. De ce fait, elle n'est actuellement plus en service. Dans l'intervalle, une solution de secours de la distribution de l'eau à Salles-Mongiscard a été mise en place, conjointement avec la commune et le Syndicat de Gréchez. En 2023, l'étude lancée afin de faire l'état des lieux de la ressource et définir les travaux à engager pour sécuriser l'approvisionnement en eau a bien avancé et les conclusions ont été rendues tout début 2024. Les conclusions de cette étude font état d'une possibilité d'optimisation de la ressource et de travaux à réaliser rapidement. En 2024, une étude d'avant-projet sera lancée afin d'envisager les possibilités. Les travaux qui seront réalisés auront sûrement un impact sur la redéfinition des périmètres de protection de la ressource. Ils seront financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'étude des isotopes des ressources de la ville d'Orthez a été lancée fin 2023, et sa réalisation budgétaire devrait être totale en 2024.

Une nouvelle étude, complémentaire à celle de 2013, sera à mener sur le forage de Ménaut, afin de statuer sur son devenir. Notamment, elle viendra éclairer l'aspect du coût d'exploitation, ainsi que du coût des travaux à mettre en œuvre au regard des pénuries d'eau potable qui pourraient être à craindre dans les années qui viennent.

En parallèle de ce qui sera mis en place par la Régie en 2024, l'Agence de l'Eau Adour Garonne porte une étude qui va concerner tout le Béarn sur le sujet de l'eau potable et du changement climatique. Les services de la Régie participent à cette étude, en assistant aux COTECH et aux COPIL, ainsi qu'en apportant des informations sur les ressources.

Enfin, la démarche déjà engagée de mise en œuvre du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sera poursuivie en 2024. La directive européenne Eau de 2020, transcrite en droit français en décembre 2022, rend cette démarche obligatoire avant 2026 : le PGSSE est à adopter avant le 12/01/2027 pour la zone de captage et avant le 12/01/2029 pour la production et la distribution.

1.7. Prospective 2025 / 2026 :

1.7.1 Plan Prévisionnel d'Investissement – section investissement :

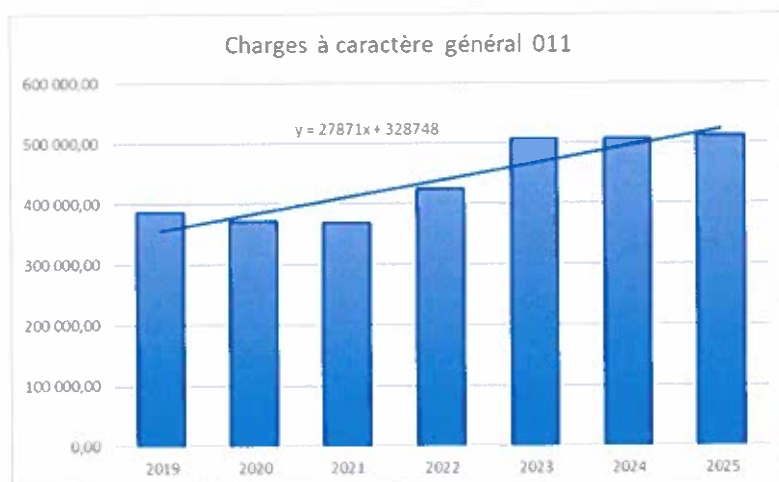
Un plan pluriannuel d'investissement est présenté ci-dessous. Il est à noter qu'après 2026, la réalisation des projets inscrits est incertaine. En effet, les choix politiques qui seront mis en œuvre suite au transfert de compétence prévu au 1^{er} janvier 2026 impacteront fortement la planification. Un nouveau schéma directeur sera par ailleurs lancé dans le courant de l'année 2026 et permettra de reprendre les priorités en fonction des connaissances nouvelles et de la gouvernance qui sera mise en œuvre.

Libellé	Catégorie	Montant opération	% réalisé	CP 2024	CP 2025				
Charles de Gaulle									
Frais annexes (études)		15 600	0	5 000	3 000	7 600	0	0	0
Honoraires TTC		26 400	0	10 000	12 000	4 400	0	0	0
Travaux TTC		582 000	0	0	500 000	82 000	0	0	0
Total affecté sur AP		624 000		15 000	515 000	94 000	0	0	0
Etudes									
Etude isotopes		42 246	0	20 000	22 246	0	0	0	0
Gouvernance 2026		15 000	0	15 000	0	0	0	0	0
Menault		10 000	0			10 000	0	0	0
Total affecté sur AP		67 246		35 000	22 246	10 000	0	0	0
Réhabilitation station de Baure									
Honoraires TTC		124 200	0			24 200	50 000	50 000	0
Travaux TTC		2 359 800	0			0	1 000 000	1 000 000	359 800
Total affecté sur AP		2 484 000		0	0	24 200	1 050 000	1 050 000	359 800
Renouvellement réseau Route de Jacobins									
Frais annexes		111 882	1	111 150	0	0	0	0	0
Honoraires TTC		34 536	24	26 416	0	0	0	0	0
Incertitude 5%	Incertitude	12 974	0	12 974	0	0	0	0	0
TVX Jacobins TTC	Travaux	259 485	0	259 485	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP		418 877		410 025	0	0	0	0	0
Sources des Bains									
Etude AVP + MOE		25 000	0	10 000	10 000	5 000	0	0	0
Réhabilitation des sources des Bains	Travaux	500 000	0		250 000	250 000	0	0	0
Total affecté sur AP		525 000		10 000	260 000	255 000	0	0	0
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES									
Conduite Méricain - Moncade	Travaux + études	745 920	0			0	0	248 640	497 280
Nouveau Méricain	Travaux + études	496 800	0			165 600	331 200	0	0
Total des opérations non affectées		1 242 720		0	0	165 600	331 200	248 640	497 280
Total affectation & échéancier		5 361 843		470 025	797 246	548 800	1 381 200	1 298 640	857 080

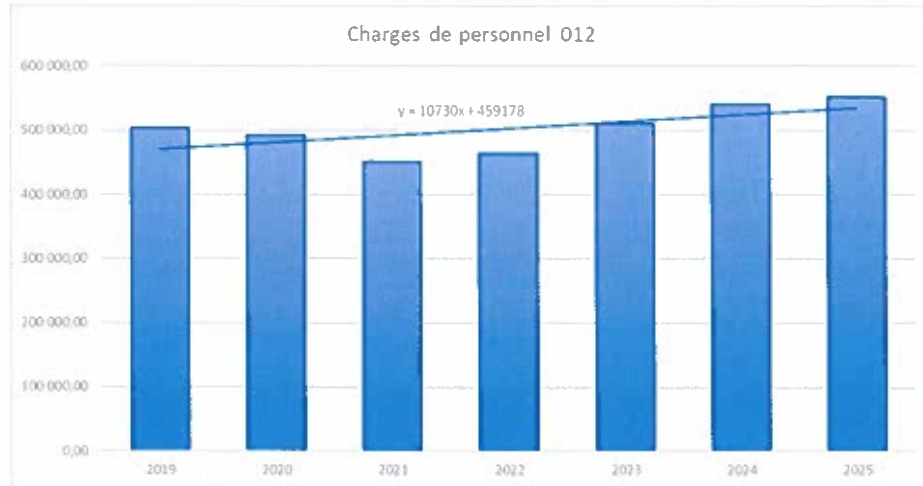
1.7.2 Section exploitation :

La prospective est une pratique qui s'entend en général sur les 5 prochaines années. Néanmoins dans le cas présent et au vu des incertitudes qui pèsent sur le service de l'eau potable après le 1er janvier 2026, au regard du transfert de compétences eau potable et assainissement, elle est présentée pour les années 2024 et 2025.

Dépenses de fonctionnement : il semble que l'inflation sur les matières premières devrait se calmer en 2024, même si dans le cadre de notre marché à bon de commande relatif aux fournitures de matériel certains lots continuent d'enregistrer des augmentations importantes (lot béton : +20%). La baisse du coût de l'électricité est estimée à 20% en 2024. De fait, de manière prudente, le 011 de 2024 sera le même qu'en 2023 et une inflation à 1% est appliquée pour les dépenses de fonctionnement de 2025. A noter que sur les 5 dernières années (2019-2023), l'augmentation des dépenses au 011 a été de 7%.



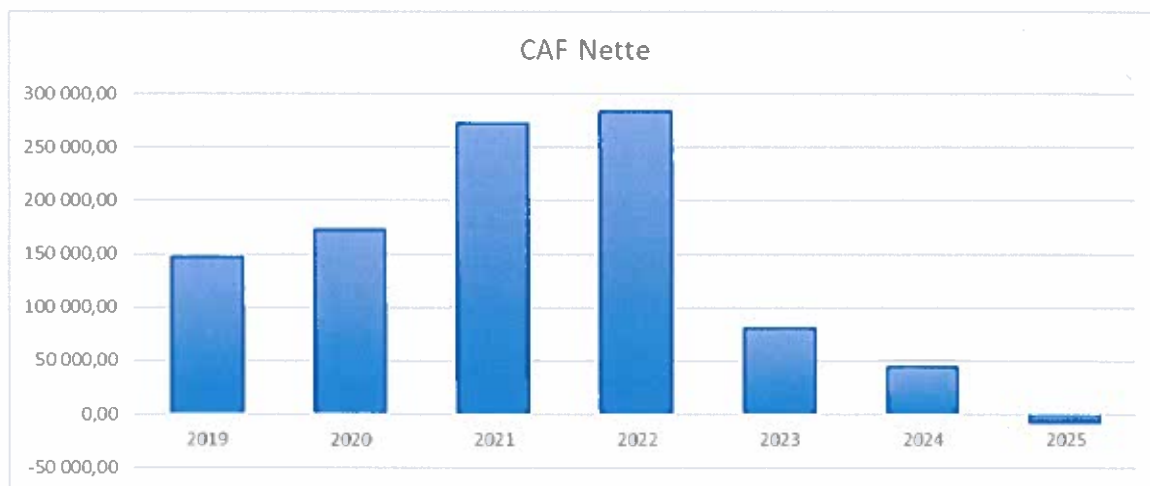
Charges de personnel : on considère environ 2% d'inflation sur les pro...
 Pour 2024, l'application fine de la convention collective pour les salaires des droits privés entraîne 1% d'augmentation prévisible. De plus l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires entraîne une augmentation de 5%, d'après l'état des coûts pour janvier 2024 comparé à l'état des coûts sur 2023. Néanmoins, si on fait le bilan sur la période 2019 – 2025 avec ces hypothèses prospectives, l'inflation annuelle moyenne est de 2,1% sur 7 ans, en effet, sur les 5 dernières années (2019-2023), la masse salariale a été stabilisée.



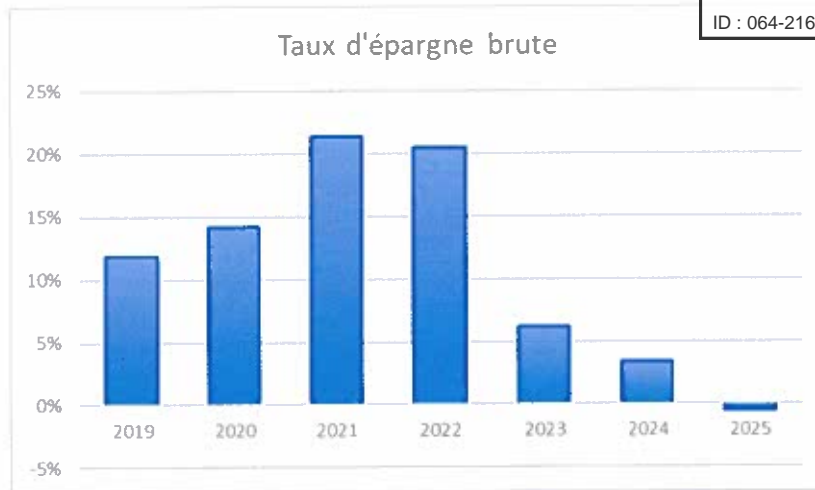
Recette de fonctionnement : (liées notamment à la vente d'eau) la prévision annuelle des volumes vendus est calée sur la moyenne des années précédentes (depuis 2018, sans compter 2022), au vu de l'incertitude liée à la météorologie, soit 578 161 m³. Ensuite, pour les travaux d'exploitation (branchement, fuites etc.), on considère la moyenne des 5 dernières années, soit 50 000 € environ, puis 1% d'augmentation chaque année.

On considère aussi 50 000 € de travaux en régie annuellement.

S'il n'y a pas d'augmentation envisagée du tarif de l'eau potable, la CAF nette devient négative en 2025 :

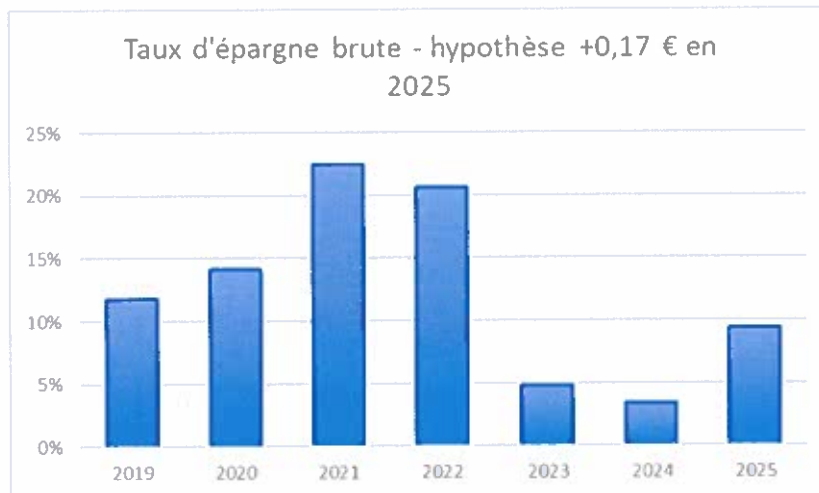


Par ailleurs, conformément au ratio prudentiel, le taux d'épargne brute d'une collectivité doit s'établir au-dessus de 10%. Or dans cette simulation, il devient inférieur à 5% en 2024 et négatif en 2025.



Par conséquent, la redevance devra être nécessairement revue à la hausse en 2025. En effet, le service s'établit sur un budget qui doit s'équilibrer par la redevance.

Il est proposé une augmentation du tarif pour pallier l'inflation des dépenses de fonctionnement sur les 5 dernières années, soit une augmentation du prix du m³ à 1,45 € c'est à dire 0,17 € d'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

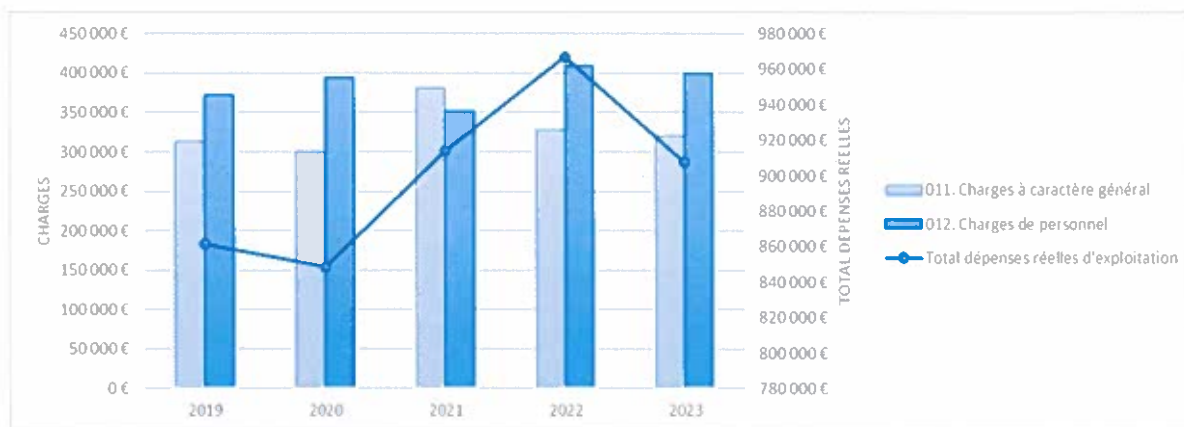


Sans changement de tarif, le taux d'épargne brute s'établit à 5 % en 2023, puis à 3 % en 2024. Avec l'application du nouveau tarif, ce taux est rétabli à 9 % en 2025.

2. Le service de l'assainissement

2.1. Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011. Charges à caractère général	312 704,66	299 920,96	381 110,02	327 720,49	320 546,08
012. Charges de personnel	371 697,23	393 777,73	352 327,18	409 914,15	400 432,24
014. Atténuation de produits	82 180,00	90 053,00	106 523,00	131 628,00	114 839,00
65. Autres charges de gestion courante	26 845,07	14 647,04	8 771,22	6 099,22	16 289,12
Dépenses de gestion courante	793 426,96	798 398,73	848 731,42	875 361,86	852 106,44
66. Charges financières	52 608,72	49 677,54	54 646,83	55 511,66	54 657,47
67. Charges exceptionnelles	15 413,62	236,98	10 291,00	36 075,91	932,18
Total dépenses réelles d'exploitation	861 449,30	848 313,25	913 669,25	966 949,43	907 696,09



Il est constaté une baisse des dépenses réelles d'exploitation par rapport à 2022 (- 6%).

Cette baisse des dépenses peut s'analyser plus en détail, par chapitre :

- **011 – charges à caractère général** : une baisse de 2 % de ces dépenses est observée. Elle est liée aux efforts qui ont été consentis en 2023 de réduction des dépenses, afin notamment de pallier l'inflation des matières premières.
- **012 – charges de personnel** : une baisse de 2 % de ces dépenses est observée. Cela est dû au rééquilibrage des dépenses de personnel entre le budget de l'eau potable et de l'assainissement.
- **014 – Atténuation de produits** : - 13 %. Cette diminution est liée à l'audit de l'Agence de l'Eau de 2021 et à la régularisation du paiement de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » suite à l'audit de 2021.

Les autres charges de gestion courante présentent une augmentation marquée (+ 167 %) en raison de créances admises en non-valeur et de créances éteintes plus élevées, ces dossiers étant communiqués à la Régie des eaux par les services du C.D.F.I.P. et étant par essence peu prévisibles dans leur volume.

2.2 Les recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

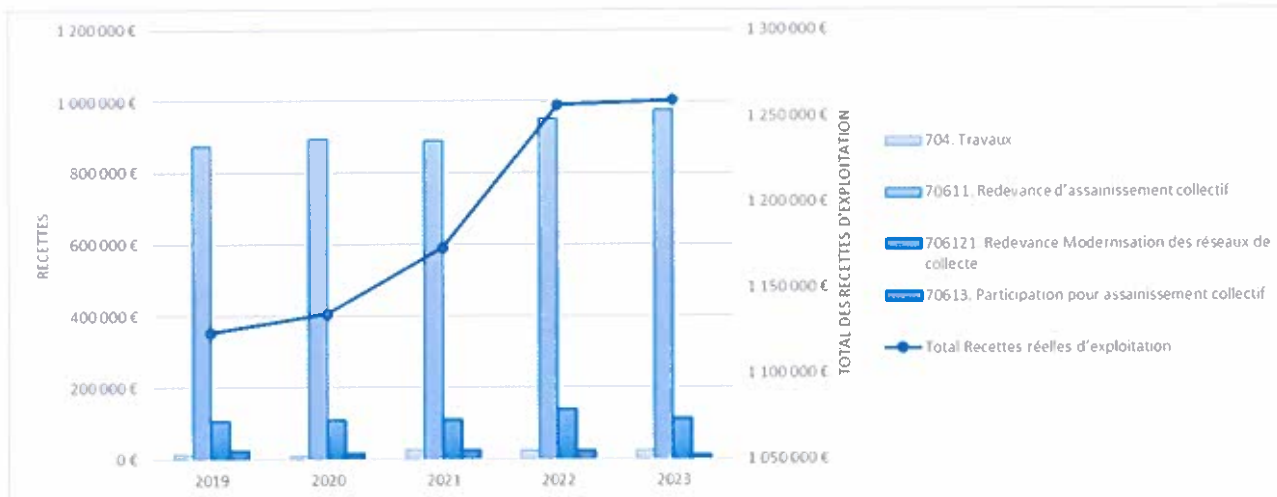
Publié le



ID : 064-216404301-20240227-24DEL12-DE

Article/Libellé.	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013. Atténuation de charges	447,96		9 117,93	700	206,88
704. Travaux	14 080,79	7 920,00	25 748,97	23 616,17	24 327,48
70611. Redevance d'assainissement collectif	874 934,87	896 017,17	889 077,94	953 689,76	977 382,44
706121. Redevance Modernisation des réseaux de collecte	107 043,25	108 068,50	110 037,00	137 468,25	114 106,50
70613. Participation pour assainissement collectif	24 300,00	15 900,00	24 200,00	24 600,00	11 550,00
7068. Prestation de services	46 849,63	56 035,06	67 269,17	68 854,32	73 782,30
7084. Mises à disposition de personnel facturé	41 429,25	41 938,18	31 053,52	38 474,50	39 936,63
74. Subvention d'exploitation	14 501,00	6 790,00	0	0	0
75. Autres produits de gestion courante	1,18	1 261,33	1,05	436,5	9 050,32
Total recettes de gestion courante	1 123 587,93	1 133 930,24	1 156 505,58	1 247 839,50	1 250 342,55
77. Produits exceptionnels	274,9	787,55	16 720,39	8 597,07	8 864,00
Total Recettes réelles d'exploitation	1 123 862,83	1 134 717,79	1 173 225,97	1 256 436,57	1 259 206,55

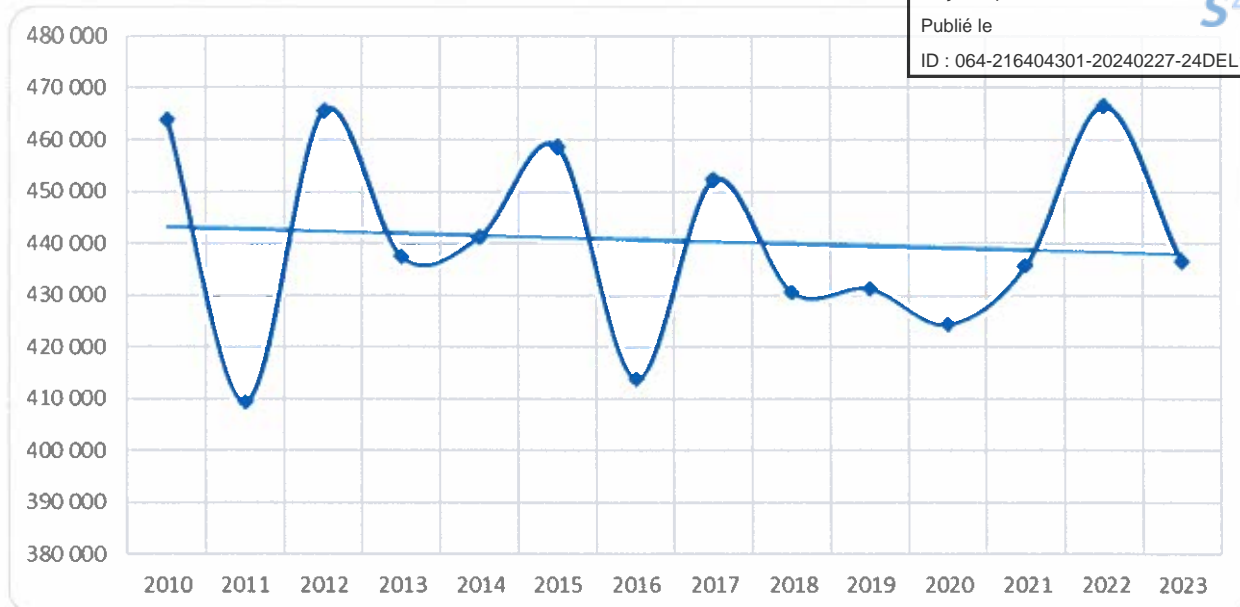
Les recettes en 2023 sont relativement stables par rapport à 2022. La hausse des recettes de redevances d'assainissement est liée à l'augmentation du prix du m3 d'eau assaini mise en œuvre en juillet 2022.



Les recettes issues de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) sont en baisse sur 2023 (- 53 %). Néanmoins, l'entrée en vigueur en 2024 de la nouvelle délibération qui instaure un mode de calcul plus précis devrait ramener ces recettes à une valeur plus élevée.

Les recettes liées aux travaux sont stables (+ 3 %).

Les recettes issues des prestations de services sont en augmentation (+ 7 %) (contrôles de raccordement, recettes issues de la gestion des eaux usées de Biron et Salles Mongiscard).



Évolution des volumes d'assainissement facturés entre 2010 et 2023 (hors secteur Gréchez)

Les volumes vendus, avec 436 349 m³, sont stables. L'impact de la sécheresse de 2022 est d'autant plus visible avec ce retour à la normale en 2023. De fait, on observe une stabilité des volumes vendus depuis 2018, autour de 430 000 m³.

Tarif € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix unitaire m3 Assainissement	1,40	1,43	1,58	1,58	1,58	1,58	1,58 1,75	1,75
Abonnement annuel	25,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00

Les tarifs de l'assainissement ont évolué au 1^{er} juillet 2022, ils restent inchangés au 1^{er} janvier 2023.

2.3 Épargne nette

	ASSAINISSEMENT						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion courante (Rf)	1 071 710,59	1 089 730,44	1 123 587,93	1 133 930,24	1 156 505,58	1 247 839,50	1 250 342,55
- Dépenses de gestion courante (Df)	-776 797,84	-774 703,42	-793 426,96	-798 398,73	-848 731,42	-875 361,86	-852 106,44
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	294 912,75	315 027,02	330 160,97	335 531,51	307 774,16	372 477,64	398 236,11
- Intérêts (I)	-52 779,54	-51 741,28	-52 608,72	-49 677,54	-54 646,83	-55 511,66	-54 657,47
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	-5 423,60	-5 805,53	-15 138,72	550,57	6 429,39	-27 478,84	7 931,82
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	236 709,61	257 480,21	262 413,53	286 404,54	259 556,72	289 487,14	351 510,46
- Remboursement Capital (Rc)	-89 235,48	-92 746,08	-101 661,29	-111 676,42	-109 695,49	-123 908,54	-120 843,60
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	147 474,13	164 734,13	160 752,24	174 728,12	149 861,23	165 578,60	230 666,86
Dépenses d'équipement en investissement	337 835,68	36 977,40	567 779,07	72 308,32	837 644,51	900 524,14	1 030 938,04
Recettes d'équipement en investissement	358 866,55	53 353,12	229 907,62	811 111,00	357 821,02	309 985,31	410 186,20
Travaux réalisés en Régie	89 187,68	12 602,40	62 157,06	49 986,87	71 820,37	0,00	14 006,01

L'épargne nette est en hausse de 39 % en 2023 par rapport à 2022 grâce à des recettes plus importantes et aux efforts consentis sur les dépenses.

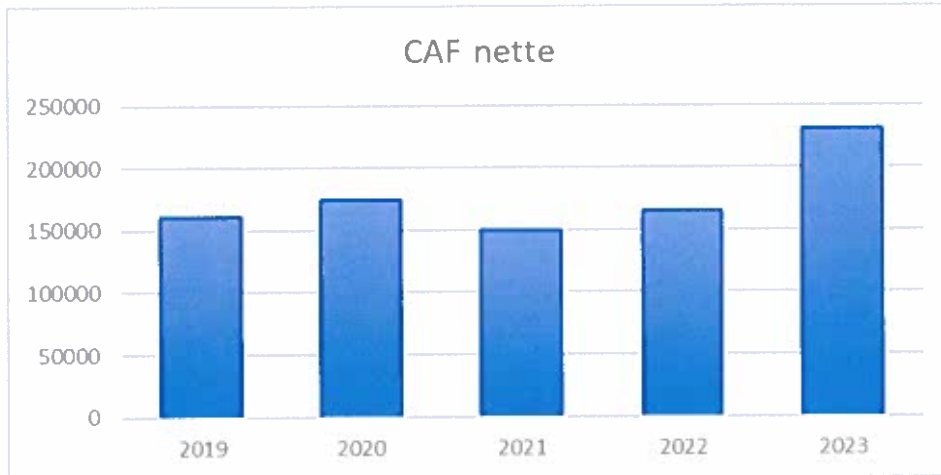
Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240227-24DEL12-DE

2023 grâce à des recettes plus



L'année 2023, en section d'investissement, a principalement été orientée vers les travaux du lot 3 du Rontun, les travaux route de Bayonne et la préparation des travaux de la rue des Jacobins.

2.5. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2024

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité au cours de l'exercice	Dont intérêts	Dont capital
2 194 556,24 €	3,30 %	49 ans	11 ans et 9 mois	204 361,63	65 622,60	138 739,03

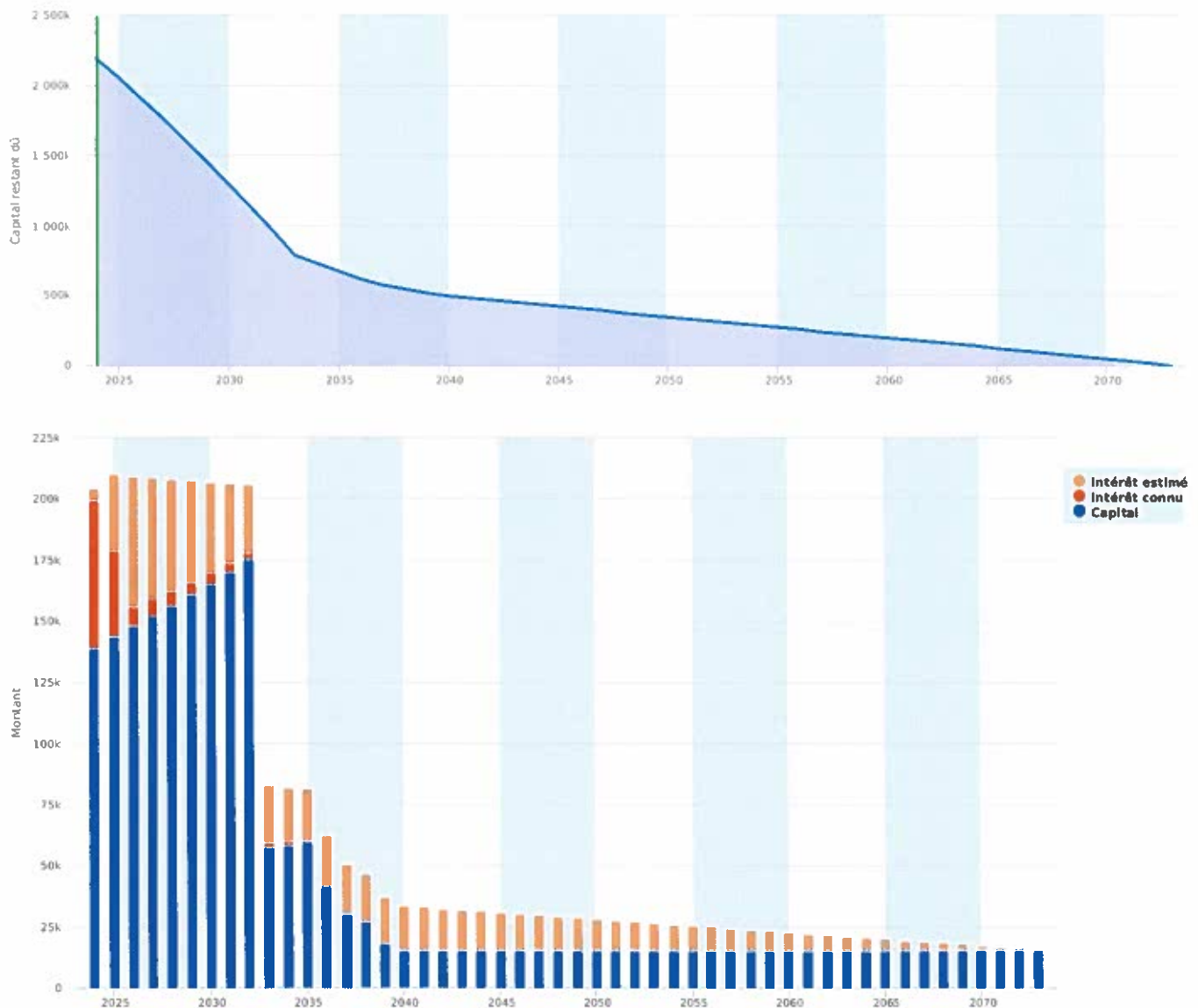
- Dette par type de risque :

Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Structuré (Euribor 12m)	795 220,08 €	36,24%	3,78%
Variable (Livret A et Euribor 3m)	928 080,38 €	42,29%	3,57%
Taux fixe	471 255,78 €	21,47%	1,98%
Ensemble des risques	2 194 556,24 €	100%	3,11%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	63,76 %
B1 (faible)	36,24 %

- Profil d'extinction de la dette :



2.6 Les orientations pour l'assainissement en 2024

2.6.1 Section exploitation :

Comme en 2023, l'objectif est de poursuivre une gestion rigoureuse afin de dégager une épargne suffisante pour garder un taux d'extinction de dette inférieur à 15 ans.

Pour les recettes, liées notamment à la vente d'eau et au vu des incertitudes météorologiques, la prévision se basera sur la moyenne des années précédentes.

2.6.2 Section investissement :

Le Préfet des Pyrénées Atlantiques a mis en demeure, en novembre 2019, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de réaliser des travaux prioritaires sur les réseaux d'assainissement, selon un programme de travaux basé sur les priorités 1 du schéma directeur d'assainissement. À l'horizon 2025, des travaux estimés à plus de 4 millions d'euros devaient être engagés afin de restaurer la qualité du système de collecte et de limiter les déversements vers le milieu naturel de manière à rendre le système « conforme » à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2018. Au regard de l'état actuel de l'avancée des travaux et des inflations importantes qui ont touché le secteur des travaux publics en 2022, une réunion s'est tenue avec les services de l'Etat courant février 2023 afin de recalibrer le planning des travaux.

Les opérations suivantes sont en cours et/ou prévues :

Travaux en Régie :

- Rue du Pourtalet (en lien avec les travaux du lot 3 du Rontun – priorité 2 du schéma directeur) : Tranche 1 (rue du Pourtalet et bas de la rue de l'Aubisque) : montant estimatif des travaux compris entre 80 000 et 100 000 € TTC comprenant 200 ml de Ø 200 en PVC CR 16 et environ 15 branchements d'eaux usées.

Travaux externalisés :

- En 2024, l'opération du Rontun va se terminer, elle aura coûté environ 1 959 462,73 € HT, soit 2 351 355,28 € T.T.C. La commune aura bénéficié de l'aide du Conseil départemental (300 000€) et de l'Agence de l'eau (environ 772 000 €). La Banque des territoires aura accordé un Aqua-prêt d'un montant de 750 000 €.

Des travaux externalisés de mise en séparatif et de reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue des Jacobins seront mis en œuvre en 2024, à partir du mois d'avril, et jusqu'en juillet, pour 366 058 € TTC dont 174 752 € TTC de travaux d'eau pluviale financés par la Ville sur son budget général. Ces travaux pourraient être impactés par des découvertes archéologiques puisque la rue des Jacobins se situe à l'articulation de deux quartiers constitutifs de la ville médiévale d'Orthez, qui ne sont que partiellement connus. Ce marché contient une tranche ferme estimée à hauteur de 74 190 € TTC et des tranches optionnelles de l'ordre de 60 000 € TTC en cas de découvertes de sépultures par exemple.

Dans l'optique de la poursuite des travaux pour la mise en séparatif des réseaux, l'étude relative au secteur Charles de Gaulle (en concertation avec la CCLO relative à l'état actuel de la voirie) va être lancée en 2024. Une maîtrise d'œuvre sera missionnée pour la réalisation du dossier de consultation des entreprises et du suivi du chantier.

Afin de mieux maîtriser la dépense énergétique, une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques à proximité de la station d'épuration va être menée en 2024.

2.7. Prospective sur les 5 prochaines années :

2.7.1 Section investissement :

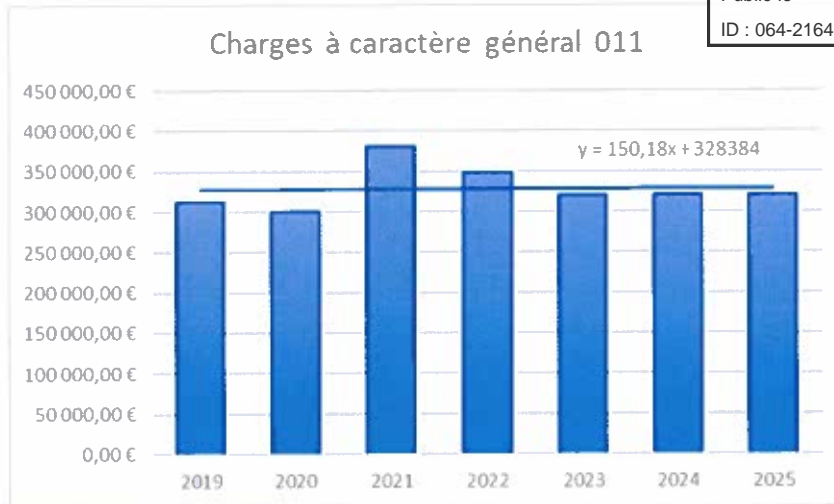
Un plan pluriannuel d'investissement est présenté ci-dessous. Le Préfet des Pyrénées Atlantiques a mis en demeure, en novembre 2019, la commune d'Orthez Sainte-Suzanne de réaliser des travaux prioritaires sur les réseaux d'assainissement, selon un programme de travaux basé sur les priorités 1 du schéma directeur d'assainissement. À l'horizon 2025, des travaux estimés à plus de 4 millions d'euros devaient être engagés afin de restaurer la qualité du système de collecte et de limiter les déversements vers le milieu naturel de manière à rendre le système « conforme » à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2018. Au regard de l'état actuel de l'avancée des travaux et des inflations importantes qui ont touchées le secteur des travaux publics en 2022, et 2023, une demande de révision de l'arrêté a été déposée auprès des services de l'État pour échelonner la mise en demeure jusqu'en 2030.

Libelle	Categorie	Montant opération	CP 2024	CP 2025	CP 2026	2027	2028	2029	2030
Réhabilitation des PR									
PR Labestaa		6 000					6 000		
PR Minoterie		42 336				42 336			
PR Pont Neuf		94 080					94 080		
PR Prince Noir		6 000					6 000		
PR Saligues		70 560					70 560		
Total affecté sur AP			0	0	0	42 336	176 640	0	0
SECTEUR JACOBINS									
Frais annexes	Etudes	50 000	0	0	0	0	0	0	0
MOE_Budget EAU	Etudes	0	0	0	0	0	0	0	0
RD9_Création réseau EU	Travaux	259 485	259 485	0	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP			259 485	0	0	0	0	0	0
SECTEUR RTE DE BAYONNE									
			0	126 560	0	0	0	0	0
RD1_MISE EN SEPARATIF RTE BAYONNE	8	408 328	18 568	0	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP			18 568	0	0	0	0	0	0
SECTEUR VIADUC									
			719 320	204 680	0	0	0	0	0
RD11_CREATION RESEAUX		569 772						569 772	0
RD11_MISE EN SEPARATIF ALBRET PONT NEUF	20	429 828					429 828	0	0
RD8_SUPPRESSION RESEAUX INSALUBRES BERGES GRECQ	19	940 000							940 000
Total affecté sur AP			0	0	0	0	429 828	569 772	940 000
Opération 1 : SECTEUR RONTUN									
			0	0	0	0	0	0	0
Frais annexes	Etudes	90 620	15 000	0	0	0	0	0	0
Honoraires	Etudes	154 974	28 000	0	0	0	0	0	0
Lot 5_Postes de refoulements Blum, Rontun, Gens du Voyage	Travaux	277 573	0	0	0	0	0	0	0
RD14_Lot 4_Suppression Rejet Directs	Travaux	378 541	0	0	0	0	0	0	0
RD14_Lot 6_Chemisage	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0
RD17_Lot 1_Mise en séparatif	Travaux	239 680	0	0	0	0	0	0	0
RD17_Lot 2_Mise en séparatif	Travaux	599 818	0	0	0	0	0	0	0
RD18_Lot 3_Mise en séparatif	Travaux	577 717	169 174	0	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP			212 174	0	0	0	0	0	0
Opération 2 : SECTEUR RONTUN									
			0	0	0	0	0	0	0
Frais annexe + honoraires	Etudes	50 400	0	0	0	0	0	0	0
RD13_Mise en séparatif Jammes Kennedy Lapeyrene	Travaux	1 041 348	0	0	407 484	633 864	0	0	0
RD13_MOE	Etudes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP			0	0	407 484	633 864	0	0	0
Opération 3 : SECTEUR RONTUN_Priorité 2									
			0	0	0	0	0	0	0
Frais annexe + honoraires	Etudes	40 000	0	0	0	0	0	0	0
MOE_AUBISQUE	Etudes	20 000	0	0	0	0	0	0	0
RD18_AméliorationSéparatif EU EP AUBISQUE	Travaux	400 000	0	0	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP			0	0	0	0	0	0	0
Opération 4 : SECTEUR RONTUN									
			0	0	0	0	0	0	0
Frais annexe + honoraires	Etudes	50 400	0	0	0	0	0	0	0
MOE	Etudes	40 000	0	0	0	0	0	0	0
RD14_Mise en séparatif Charles de Gaulle	Travaux	1 166 004	583 002	583 002	0	0	0	0	0
Total affecté sur AP			583 002	583 002	0	0	0	0	0
Total affectation & échéancier		7 352 664	1 073 229	583 002	407 484	676 200	606 468	569 772	940 000

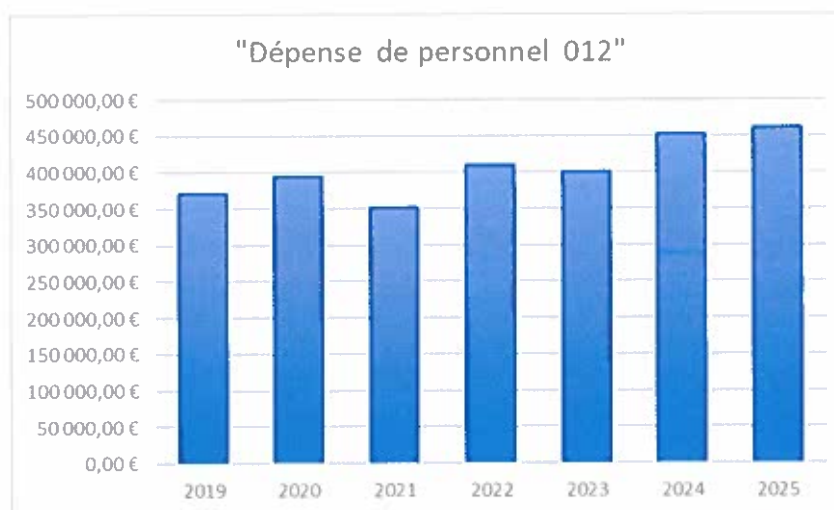
2.7.2 Section exploitation :

La prospective est une pratique qui s'entend en général sur les 5 prochaines années. Néanmoins dans le cas présent et les incertitudes qui pèsent sur le service de l'assainissement après le 1er janvier 2026, au regard des transferts de compétences eau potable et assainissement, elle est présentée pour les années 2024 et 2025.

Dépenses de fonctionnement : il semble que l'inflation sur les matières premières devrait se calmer en 2024, même si dans le cadre de notre marché à bon de commande relatif aux fournitures de matériel certains lots continuent d'enregistrer des augmentations importantes (lot béton : + 20 %). La baisse du coût de l'électricité est estimée à 20 % en 2024. De fait, de manière prudente, le 011 de 2024 sera le même qu'en 2023 et une inflation à 1 % est prise pour les dépenses de fonctionnement de 2025. A noter que sur les 5 dernières années (2019-2023), les dépenses au 011 ont été très stables.



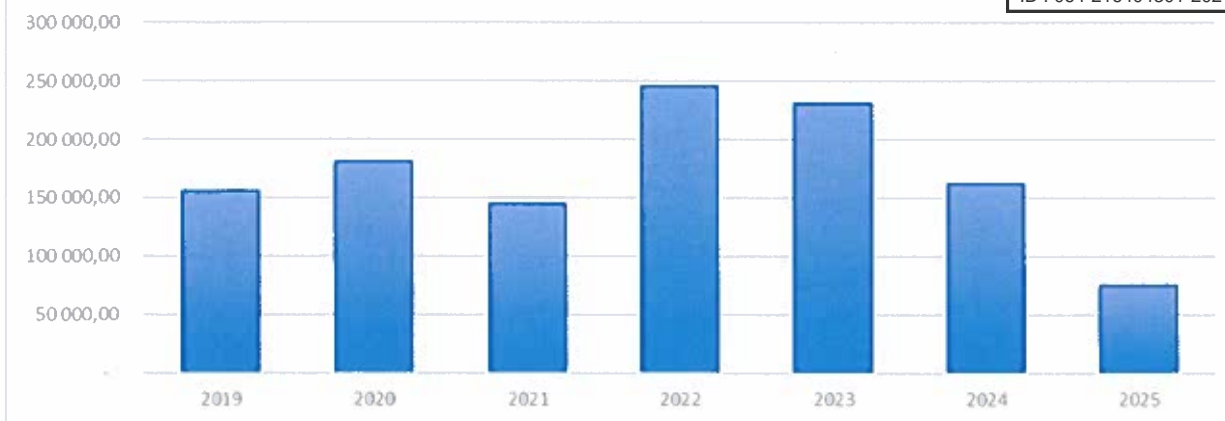
Charges de personnel : on considère environ 2 % d'inflation sur les prochaines années à compter de 2024. Pour 2024, l'application fine de la convention collective pour les salaires des droits privés entraîne 0,2 % d'augmentation prévisible. De plus l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires entraîne une augmentation de 13 %, d'après l'état des coûts pour janvier 2024 comparé à l'état des coûts sur 2023. Néanmoins, si on fait le bilan sur la période 2019 – 2025 avec ces hypothèses prospectives, l'inflation annuelle moyenne est de 4 % sur 7 ans.



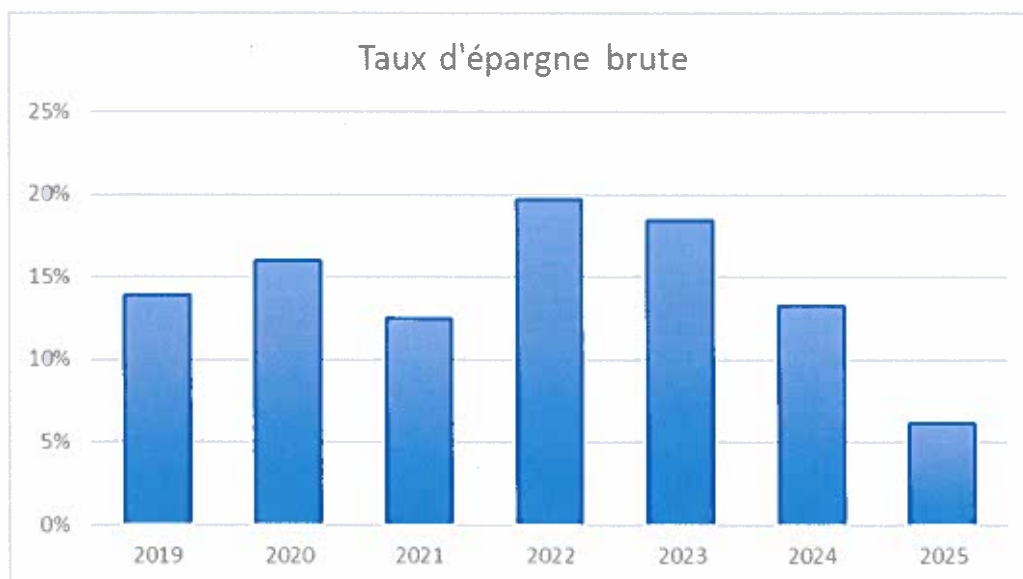
Pour les recettes, liées notamment à la vente d'eau, la prévision annuelle des volumes vendus est calée sur la moyenne des années précédentes (depuis 2018, sans compter 2022), au vu de l'incertitude liée à la météorologie, soit 440 000 m³. Ensuite, pour les travaux d'exploitation (branchement, fuites ect), on considère la moyenne des 5 dernière années, soit 20 000 € environ, puis 1 % d'augmentation chaque année.

La capacité d'autofinancement nette reste positive en 2025.

CAF Nette



Et le taux d'épargne brute reste supérieur à 10 % en 2024 et positif en 2025 :



A ce stade, il n'est pas nécessaire d'envisager de hausse de tarif pour 2024 ou 2025. Néanmoins, cette affirmation devra être réétudiée lors de la préparation budgétaire de 2025.

2. Les effectifs de la Régie de l'eau et de l'assainissement

2.1. Le tableau des effectifs

Un service d'astreinte est assuré 24/24h et 7/7j par des agents de la Régie et du Syndicat de Gréchez, conformément à la convention de mise à disposition de service en vigueur.

Un agent a démissionné dans le service travaux au cours de l'année 2023 et a été remplacé. De même, un agent a été recruté au service travaux pour remplacer un agent qui avait quitté le service travaux pour intégrer le service exploitation.

Le tableau ci-après dresse l'état des lieux de la situation, comparativement au 1^{er} janvier 2023 :

Tableau des effectifs				
	Catégorie	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Commentaires
Directeur	A	1	1	
Responsable service opérationnel	A	1	1	
Service administratif				
Chargé de comptabilité	B	0,8	0,8	Pourvu par mise à disposition à 80% d'un agent du service Finances
Chargé de facturation	C	1	1	
Chargée d'encaissement	C	1	1	
Chargée d'accueil et gestion clientèle	C	1	1	Contrat de droit privé depuis juillet 2015
Support technique				
Technicien support technique	B	1	1	Contrat de droit privé depuis avril 2021
Agent support technique	B	0,5	0,5	Mis à disposition par la mairie, de catégorie B
Service exploitation				
Chef du service exploitation	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	
Électromécanicien	C	0,3	0,3	Présence partielle à 30 %
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis juillet 2022
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis février 2020
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis novembre 2021
Service travaux				
Chef du service travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	0	0	En disponibilité depuis le 1 ^{er} nov 2020
Agent travaux	C	1	1	Recrutement en mai 2023
Agent travaux	C	1	1	Contrat de droit privé depuis février 2019
Agent travaux	C	1	1	Contrat de droit privé depuis août 2020
Agent travaux	C	0	0,5	Mi-temps thérapeutique suite arrêt longue maladie
Agent travaux	C	1	1	Contrat de droit privé depuis janvier 2021
Agent travaux	C	0	0	En disponibilité depuis le 1 ^{er} nov 20
Agent travaux	C	0	0	En disponibilité longue
	TOTAL ETP	18,6	19,1	

2.2. Évolution de la masse salariale

La masse salariale représente moins de la moitié des dépenses d'exploitation des services d'eau (42,74 % en 2022 et 42,16 % en 2023) et d'assainissement (42,39 % en 2022 et 44,12 % en 2023).

Les montants inscrits dans le tableau suivant incluent les charges interservices de personnel reversés au budget principal de la ville pour l'exécution de services supports (marchés publics, DRH, etc.) :

	2019	2020	2021	2022	2023
012 Charges de personnel EAU	503 645,35	492 645,41	450 949,01	464 363,02	510 342,67
012 Charges de personnel ASST	371 697,23	393 777,73	352 327,18	409 914,15	400 432,24
012 Charges de personnel TOTAL	875 342,58	886 423,14	803 276,19	874 277,17	910 774,91

La masse salariale est en hausse de 4,17 % sur l'ensemble des deux budgets, cette évolution étant due à une baisse sur l'assainissement (- 2,31 %) et une hausse sur l'eau potable (5,26 %) et au rééquilibrage des affectations de rémunérations entre les 2 budgets.

Concernant les charges de personnel des services eau potable et assainissement, les effectifs resteront stables en 2024 malgré de nombreuses mobilités. L'évolution des dépenses sera liée à l'impact des nouveaux recrutements et des départs, ainsi qu'aux revalorisations du point d'indice des fonctionnaires de 2024 et de l'application de la convention collective des métiers de l'eau et de l'assainissement pour les salaires des agents de droit privé. Les prévisions seront à intégrer aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 21 février 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (M. DELTEIL), prend acte de la tenue du rapport sur les orientations budgétaires présentées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 février 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le



Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 064-216404301-20240227-24DEL12-DE

